

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation ADN

PROGRAMME DE LA FORMATION (C2RFL) **2 jours | 14h00 | Présentiel**

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne préparant l'examen de renouvellement de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies fluviales
- Avoir participé à la formation (APTH) : C3R39 selon le cas (Formation de Remise à niveau Classe 3 à 9 sauf 7) ; C2RE9 (Formation de recyclage initiale Classe 3 à 9 sauf 7) ; C2RGZ (Formation de Spécialisation perfectionnement Classe 2) ou C2RE1 (Formation de spécialisation perfectionnement Classe 1)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité
- Finaliser les connaissances spécifiques au transport par voies fluviales
- Mettre les candidats dans les conditions de l'examen
- Évaluer au travers d'exercices, les connaissances de chaque stagiaire

PÉDAGOGIE

- Powerpoint
- Théorie = 50% Exercices = 50%
- Livret de stage
- ADR et arrêté TMD en cours de validité

VALIDATION DES ACQUIS

Corrections des exercices et des QCM.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par voies fluviales.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

- Effectuer les exercices et QCM du livret
- Remise d'un certificat de *Conseiller à la Sécurité Spécialisation ADN*.

ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation ADN

PROGRAMME

1^{ère} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

ACCUEIL	Tour de table, le programme, déroulé examen
RAPPELS	<ul style="list-style-type: none"> • L'ADN (structure et parties) • L'arrêté TMD annexe III <p>L'ADN (généralités)</p>
ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE	<p>Exercices de recherche d'information dans l'ADN, portant en particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les exemptions • La signalisation • La partie 7 : <ul style="list-style-type: none"> - Les règles de chargement et les limitations - Le comportement de l'équipage • La partie 9 : <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de bateaux et leurs équipements

2^{ème} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

VÉRIFICATION DES ACQUIS	<p>Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen avec corrections :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QCM de 50 questions
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation de la formation (QCM)
SYNTHÈSE	Questions, synthèse